Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mainlevée totale nantissement

Par Christelle C

Bonjour,

!!! HELP !!!

lors de mon 1er crédit immobilier ma banque 1 a mis en place un nantissement sur mon compte assurance vie. Il y a 2ans je fais racheter mon crédit par ma banque 2 sans nantissement.

En mai je m'aperçois que le nantissement n'est pas levé car une opération m'est refusée. J'active alors ma banque 1 pour qu'elle fasse le nécessaire et mon opération est autorisée.

En octobre je cherche à refaire une opération qui m'est refusée car le nantissement est toujours actif.

A ce jour, mon assurance vie m'indique que l'autorisation de l'opération du mois de mai doit venir d'un manque de vigilence car ils n'ont aucun courrier de ma banque 1. Cette dernière est incapable de me fournir la copie du courrier de mainlevée totale sur mon compte (qui à mon a vis n'existe pas !!!!).

Je tourne en rond depuis et j'aimerai donc savoir quels moyens il me reste pour faire avancer tout cela et mettre la pression à ma banque 1 ? Mon seul interlocuteur est mon ancien conseiller qui mouline autant que moi et ne semble pas pouvoir me donner les coordonnées du service juridique.

Merci d'avance